



Guide touristique musical en activité annexe

Par **guidetouristique**, le **25/09/2010** à **17:32**

Bonjour,
Je suis musicien professionnel déclaré en auto entreprise, je souhaite en sus accueillir des touristes français au Brésil, mon pays, afin de leur permettre d'explorer la musique brésilienne.
Est-ce possible?
Quelles sont mes obligations au yeux de la loi?
Quels sont les risques que je prends si il y en a?
Ai-je des obligations en matière d'assurance?
Merci de votre attention.